

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 22 mars 2016 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des chefs de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1606740A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 22 mars 2016, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des chefs de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication est fixé à 2. Ils sont répartis de la manière suivante :

- branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « audiovisuel » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication ;
- branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux » : 1 poste pour le musée du Louvre.